

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 5

**Date de convocation
15 janvier 2021**

Séance du 23 janvier 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois janvier à 10 H 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOU-GRENIER-TRUCHASSOU-
LARANGE-BALDO-THOMAS-BINET-DELAPLACE-
DAPREMONT-VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-
DUPONT-AVERLY-VUARNESSEON-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
Mme DEVIE (pouvoir à M. DEMENGEOU)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)
Mme LECAILLE
M. MERCIER

SECRETARE DE SEANCE :

M. DAPREMONT

**OBJET : Plan de relance – Modification du plan de financement prévisionnel de
l'aménagement du secteur de la gare**

Exposé : L'aménagement du secteur de la Gare nécessite de revoir le plan de
financement et de mettre à jour les recettes réellement perçues afin de solliciter l'aide
financière d'autres partenaires.

De par ses délégations, Monsieur le Maire va déposer un dossier de demande de
subvention au titre du Plan de Relance. Il sollicitera également la Région Grand-Est et
l'ADEME pour la dépollution des friches du secteur de la gare.

Pour se faire, le Conseil Municipal doit valider la modification du plan de financement
de l'opération approuvé préalablement par délibération du 19 novembre 2019.

Vu la délibération n° 60/2019 du 19 novembre 2019 approuvant le précédent plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement du secteur de la gare,

Considérant que des études sont en cours au niveau du secteur de la Gare,

Considérant que Monsieur le Maire doit déposer des dossiers de demande de subventions pour ce projet afin de solliciter l'Etat, la Région Grand-Est et l'ADEME pour l'attribution de subventions les plus élevées possible au regard des dispositifs en vigueur,

Considérant que le précédent plan de financement prévisionnel doit être modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux d'aménagement du secteur de la Gare suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financeur	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière	883 701,16 €	Région Grand Est	Fonds friches (démolition)	2%	65 720,00 €
Etudes et prestations techniques préalables	207 635,62 €	Europe (FEDER)	O.S 5.2	5%	172 940,00 €
Maîtrise d'Œuvre "dépollution"	51 000,00 €	Région Grand Est	Urbanisme Durable	6%	210 000,00 €
Maîtrise d'Œuvre "requalification"	94 071,27 €	ADEME 2019	Dépollution exemplaire - volet 1 "études"	1%	38 339,00 €
Total "Maîtrise d'Œuvre"	145 071,27 €	ADEME 2020	Dépollution exemplaire - volet 1 "études"	1%	28 609,00 €
Travaux "dépollution"	1 381 341,25 €	ADEME	Dépollution exemplaire - volet 2 "travaux"	2%	66 890,00 €
Travaux "requalification"	812 627,36 €	Région Grand Est	Soutien à la résorption des friches (prairie)	2%	64 440,50 €
Total "Travaux"	2 193 968,61 €	Région Grand Est	Soutien à la résorption des friches (reste du site)	13%	455 096,00 €
		Etat	Plan de Relance - DSIL	18%	614 542,50 €
		Cession foncière		12%	402 800,00 €
		Etat	Plan de Relance - recyclage foncier	18%	624 924,33 €
		Total subvention		80%	2 744 301,33 €
		Reste à charge (HT)		20%	686 075,33 €
Total (HT)	3 430 376,66 €	FCTVA			675 262,78 €
TVA	686 075,33 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			10 812,55 €
TOTAL TTC	4 116 451,99 €				TOTAL TTC 4 116 451,99 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reithel, le 27 JAN. 2021
de la publication, le 27 JAN. 2021
Fait à Reithel, le 27 JAN. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO



